

COMMUNE DE ROMAGNAT  
SERVICE EDUCATION / JEUNESSE

■ LES ECOLES

Rentrée scolaire : **lundi 4 septembre 2023**

Début des vacances d'été : **samedi 6 juillet 2024**

**Ecole Jacques-Prévert**

<b>Adresse</b>	Avenue de la République
<b>Horaires</b>	<b>Maternelle</b> 8 h 30 à 11 h 45 13 h 45 à 16 h 30
	<b>Elémentaire</b> 8 h 30 à 12 h 14 h à 16 h 30

**Ecole Louise-Michel**

<b>Adresse</b>	Avenue des Pérouses
<b>Horaires</b>	<b>Maternelle</b> 8 h 30 à 11 h 45 13 h 45 à 16 h 30
	<b>Elémentaire</b> 8 h 30 à 11 h 50 13 h 50 à 16 h 30

**Ecole Boris-Vian**

<b>Adresse</b>	Rue de l'Ecole - Saulzet-le-Chaud	
<b>Horaires</b>	9 h à 12 h	13 h 40 à 16 h 40

# ■ LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

## Inscriptions et renseignements

- **Par internet sur le site du portail famille** : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieRomagnat63540/accueil>
- **Par mail** : [portail.famille@ville-romagnat.fr](mailto:portail.famille@ville-romagnat.fr)
- **Par téléphone** au 04 73 62 79 51 (secrétariat Education-Jeunesse)
- **En mairie** : secrétariat Education-Jeunesse

### **Horaires d'ouverture :**

**du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h, le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.**

- **Sur le site internet** : [www.mairie-romagnat.fr](http://www.mairie-romagnat.fr)

Sans assurance, l'enfant ne pourra pas fréquenter les activités péri et extrascolaires.

Les enfants qui présentent des allergies alimentaires ou de santé doivent bénéficier d'un projet d'accueil individualisé (PAI). Prendre contact avec le médecin traitant ou la Protection Maternelle Infantile (PMI). Dans l'attente du PAI, un certificat du médecin sera exigé pour le jour de la rentrée scolaire selon les conditions définies par le règlement intérieur. A défaut, l'enfant ne pourra pas accéder aux services péri et extrascolaires.

Seules les familles à jour du règlement de l'année scolaire précédente peuvent renouveler leur inscription. En cas de difficultés financières ou sociales, les familles peuvent être orientées vers les services du Centre Communale d'Action Sociale afin que leur dossier soit étudié.

Toute inscription est facturée selon les tarifs en vigueur.

L'annulation est possible

- Jusqu'à la veille de l'accueil pour les services périscolaires (accueil du matin et du soir, repas)
- Jusqu'au vendredi midi de la semaine précédant l'accueil (accueil du mercredi)
- Jusqu'à la date limite d'inscription communiquée (accueil des vacances)

Les absences non signalées seront facturées (sauf maladie sur présentation de certificat médical).

Toute inscription non annulée dans les délais sera facturée.

Aucune modification ou annulation ne sera possible après la date limite d'inscription, ni pendant le séjour (accueil des vacances).

## Tarifs 2023 / 2024

Les tarifs des services périscolaires et extrascolaires sont différents pour les familles résidant à Romagnat et les familles ne résidant pas à Romagnat.

Ils dépendent du quotient familial (CAF ou MSA) de la famille.

Ils sont composés :

- d'une cotisation annuelle perçue lors de la première utilisation d'un service
- du coût de la prestation : repas, garderie du matin ou du soir

Les factures sont émises chaque mois (vers le 5), mises à disposition sur le portail famille et exigibles le 5 du mois suivant.

Elles peuvent être réglées par prélèvement automatique (remplir l'autorisation de prélèvement **uniquement pour les nouvelles demandes**), chèques, espèces (en mairie), carte bancaire (sur le portail famille jusqu'au 30 du mois). Les chèques vacances (ANCV) sont acceptés uniquement pour le paiement des prestations relatives aux **vacances**. Les tickets CESU sont acceptés exclusivement **pour les enfants de moins de 6 ans** et pour le paiement des prestations suivantes : accueil périscolaire (matin et soir), accueil du mercredi et des vacances. La cotisation et les repas ne peuvent pas être réglés par chèques vacances (ANCV) ou par tickets CESU.

## Encadrement et activités

L'accueil périscolaire est encadré par une équipe d'animation professionnelle composée des agents d'école, des Atsem et d'animateurs qualifiés (BAFA, BPJEPS, CAP petite enfance, CQP animateur périscolaire).

Dans chacune des écoles élémentaires et maternelles, les enfants inscrits aux temps périscolaires sont pris en charge avant et après la classe.

## ■ LES JOURS D'ECOLE

**Accueil du matin** : activités individuelles calmes (dessin, coloriage, jeux de société...)

**Pause méridienne** : temps de repas et de détente. Après et avant le déjeuner, les enfants jouent à l'extérieur ou en salle d'activité (selon la météo).

**Pedibus /minibus** : lundi, mardi, jeudi et vendredi

**Accueil du soir** : diverses activités en extérieur et en intérieur (selon la météo).

**Etude** : les enfants font leurs devoirs seuls et sont surveillés par un animateur.

Ecole	Jacques-Prévert	Louise-Michel	Boris-Vian
<b>Matin</b> <i>arrivée échelonnée</i>	7 h 30 à 8 h 20 Salle périscolaire Signalez votre présence devant le portail installé à droite	7 h 30 à 8 h 20 Salle périscolaire Sonnez à la porte d'entrée de l'école à votre arrivée.	de 7 h 30 à 8 h 50 Salle périscolaire Signaler votre présence devant le visiophone installé à gauche du portail principal de la cour de récréation
<b>Pause méridienne</b>	Maternelle 11 h 45 à 13 h 45 Elémentaire 12 h à 14 h	Maternelle 11 h 45 à 13 h 45 Elémentaire 11 h 50 à 13 h 50	12 h à 13 h 30
<b>Soir</b> <i>départ échelonné</i>	16 h 30 à 18 h 30 Salle périscolaire  De 18 h à 18 h 30 départ uniquement de l'école élémentaire.	16 h 30 à 18 h 30 Salle périscolaire  De 18 h à 18 h 30 départ uniquement de l'école élémentaire.	16 h 40 à 18 h 00 Cour de récréation ou dans la salle périscolaire
<b>Pedibus/Minibus</b>	de 16 h 30 à 17 h	de 16 h 30 à 17 h	de 16 h 40 à 17 h
<b>Etude pas de départ échelonné</b>	de 17 h à 17 h 30	de 17 h à 17 h 30	de 17 h à 17 h 30
<b>Référente</b>	Nathalie CELLERIER	Sandy BOHAUD	Marine BOURDIER
<b>Téléphone</b>	06 83 06 81 81 message ou SMS	07 83 38 00 22 message ou SMS	06 70 08 80 88 message ou SMS

## Les tarifs des services périscolaires (au 1er juillet 2023)

RESIDENTS ROMAGNATOIS								
Quotients familiaux en euros	0 à 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 950	951 à 1 400	1 401 à 2 000	>2 000
Cotisation annuelle	4,78	7,95	8,75	10,34	11,14	12,22	16,31	17,85
Repas	1,00	2,02	2,21	2,62	2,82	3,10	4,13	4,31
Panier repas (PAI)	gratuit							
ALSH périscolaire matin	0,32	0,53	0,58	0,69	0,74	0,82	1,09	1,16
ALSH périscolaire soir / étude	0,32	0,53	0,58	0,69	0,74	0,82	1,09	1,16
RESIDENTS NON -ROMAGNATOIS								
Quotients familiaux en euros	0 à 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 950	951 à 1 400	1 401 à 2 000	>2 000
Cotisation annuelle	7,16	11,93	13,13	15,52	16,71	18,34	24,45	26,78
Repas	1,54	3,02	3,32	3,93	4,23	4,64	6,20	6,46
Panier repas (PAI)	gratuit							
ALSH périscolaire matin	0,48	0,80	0,87	1,04	1,12	1,22	1,63	1,73
ALSH périscolaire soir / étude	0,48	0,80	0,87	1,04	1,12	1,22	1,63	1,73

## ■ LE PEDIBUS / MINIBUS

Un convoyage gratuit est organisé par le service Education/jeunesse pour permettre aux enfants de se rendre de leur école à des activités proposées par des associations partenaires.

**Ecoles Jacques-Prévert et Louise-Michel : pédibus de 16 h 30 à 17 h**

Les enfants encadrés rejoignent à pied les locaux associatifs (FLEP, terrains de sport...)

**Ecole Boris-Vian : minibus de 16 h 40 à 17 h** (mise en place à partir de deux enfants inscrits par jour)

Les enfants empruntent un minibus pour rejoindre les locaux associatifs (FLEP, terrains de sport...)

**Comment fonctionne le pedibus/minibus ?**

La famille inscrit l'enfant à une activité **AUPRES DE L'ASSOCIATION** en précisant si l'enfant utilisera le pedibus/minibus ou ira à l'activité par ses propres moyens.

A la fin de l'activité, la famille vient chercher l'enfant dans les locaux de l'association.

La liste des activités proposées par les associations partenaires sera communiquée au mois de juin.

## ■ LE MERCREDI

L'accueil a lieu au 12 avenue de la République de 7 h 30 à 18 h (*l'ALSH déménagera au cours du dernier trimestre 2023 à l'espace Bernard-Brajon, allée Marie-Marvingt*)

Le repas a lieu au restaurant scolaire de l'école Jacques-Prévert entre 12 h et 13 h (*après le déménagement, au réfectoire de l'école Louise-Michel*)

Les enfants sont répartis en trois groupes : maternelles, moyens, grands.

L'accueil a lieu à la journée ou à la demi-journée (avec ou sans repas).

Pour les enfants d'Opme et Saulzet-le-Chaud, une navette sera mise en place **le matin à partir de deux inscriptions effectives** :

- Départ d'Opme (arrêt T2C) à 8 h
- Départ de Saulzet-le-Chaud (école Boris-Vian) à 8 h 10

## Les formules et les horaires

**Sans inscription préalable, votre enfant ne sera pas pris en charge.**

**Les familles doivent signaler à la direction leur arrivée et leur départ.**

Les formules	Arrivée échelonnée	Départ échelonné
Journée	de 7 h 30 à 9 h	de 17 h à 18 h
Mercredi matin sans repas	de 7 h 30 à 9 h	de 11 h 45 à 12 h 30
Mercredi matin avec repas	de 7 h 30 à 9 h	de 13 h 15 à 13 h 30
Mercredi après-midi avec repas	de 11 h 30 à 12 h	de 17 h à 18 h
Mercredi après-midi sans repas	de 13 h 15 à 13 h 30	de 17 h à 18 h
Référentes	Marie MOUTEAU	
Téléphone En cas d'absence, de retard, d'imprévu... Pour toute particularité à prendre en compte avec votre enfant.	07 83 91 01 00 laisser un message ou par SMS	

## Le déroulement de la journée

- 7 h 30/ 9 h Arrivée échelonnée des enfants
- 9 h/11 h 30 Animation d'activité par groupe d'âge
- 11 h 45/13 h Départ et repas au restaurant de l'école Jacques-Prévert
- 13 h 15 /14 h 15 Temps calme / sieste des maternels à partir de 13 h 30
- 14 h 15 / 17 h Animation d'activités avec le temps de goûter inclus
- 17 h /18 h Départ échelonné des enfants

Les animations proposées sont adaptées sur la journée en fonction de l'âge des enfants et ajustées selon la météo.

Les activités sont établies par période entre chaque vacance. Une plaquette annonçant les thématiques de l'année et les informations pratiques est communiquée aux familles en début d'année. Elle est disponible en mairie, à l'accueil de loisirs et téléchargeable sur le site internet.

Le projet pédagogique et les projets d'animation sont consultables sur le site internet [www.mairie-romagnat.fr](http://www.mairie-romagnat.fr)

## Les tarifs du mercredi (au 1er juillet 2023)

RESIDENTS ROMAGNATOIS								
Quotients familiaux en euros	0 à 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 950	951 à 1 400	1 401 à 2 000	>2 000
Cotisation annuelle	4,78	7,95	8,75	10,34	11,14	12,22	16,31	17,85
Journée complète	5,41	9,02	9,92	11,73	12,63	13,86	18,48	19,95
1/2 journée sans repas	2,07	3,44	3,80	4,49	4,83	5,30	7,07	7,88
1/2 journée avec repas	3,51	5,83	6,42	7,59	8,17	8,97	11,96	13,65
RESIDENTS NON - ROMAGNATOIS								
Quotients familiaux en euros	0 à 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 950	951 à 1 400	1 401 à 2 000	>2 000
Cotisation annuelle	7,16	11,93	13,13	15,52	16,71	18,34	24,45	26,78
Journée complète	8,12	13,53	14,88	17,59	18,93	20,78	27,71	29,93
1/2 journée sans repas	3,11	5,18	5,70	6,73	7,24	7,96	10,59	11,81
1/2 journée avec repas	5,25	8,75	9,62	11,38	12,25	13,45	17,93	20,48

## ■ LES VACANCES

L'accueil a lieu au 12 avenue de la République de 7 h 30 à 18 h (*l'ALSH déménagera au cours du dernier trimestre 2023 à l'espace Bernard-Brajon, allée Marie-Marvingt*)

Le repas a lieu au restaurant scolaire de l'école Jacques-Prévert entre 12 h et 13 h (*après le déménagement, au réfectoire de l'école Louise-Michel*)

Les enfants sont répartis en quatre groupes : maternelles, moyens, grands et ados

L'accueil a lieu à la journée. Pour les moins de 6 ans, l'accueil est possible à la demi-journée **sans repas**.

## Les formules et les horaires

**Sans inscription préalable, votre enfant ne sera pas pris en charge.**

**Les familles doivent signaler à la direction leur arrivée et leur départ.**

Les formules	Arrivée échelonnée	Départ échelonné
Journée	de 8 h à 9 h 30 (plus de 14 ans : jusqu'à 10 h)	de 17 h à 18 h
Matin sans repas (- 6 ans)	de 8 h à 9 h 30	de 11 h 45 à 12 h 15
Après-midi sans repas (- 6 ans)	de 13 h 15 à 13 h 30	de 17 h à 18 h
Référentes	Marie MOUTEAU	
Téléphone En cas d'absence, de retard, d'imprévu...et pour toute particularité à prendre en compte avec votre enfant.	07 83 91 01 00 - laisser un message ou par SMS	

## Le déroulement de la journée

- 8 h / 9h30 Arrivée échelonnée des enfants
- 9h30/11h30 Animation d'activité par groupe d'âge
- 11h45/13h Départ et repas au restaurant de l'école Jacques-Prévert
- 13h /14h Temps calme / sieste des maternelles de 13 h 30 à 15 h
- 14h / 17h Animation d'activités avec le temps de goûter inclus
- 17h /18h Départ échelonné des enfants

Les thématiques et les projets d'animation sont établis par période de vacances.

Une plaquette annonçant la thématique, les projets d'activité proposés et les sorties est communiquée aux familles un mois avant les vacances.

Pour une inscription le jour de sortie, il est exigé un minimum de deux journées de présence incluant une journée avant la sortie.

L'inscription en journée est obligatoire le jour de la sortie pour les moins de 6 ans.

Le projet pédagogique, les thématiques et les projets d'animation sont consultables sur le site internet [www.mairie-romagnat.fr](http://www.mairie-romagnat.fr)

## Le calendrier

Ce calendrier est susceptible d'être modifié. En cas de modification des jours d'ouverture, les familles seront informées.

Pendant la fermeture (vacances de Noël), les enfants pourront être accueillis à l'accueil de loisirs d'Aubière (dans la limite des places disponibles).

Vacances	Date d'ouverture de l'accueil de loisirs	Date d'ouverture des lignes (portail famille)	Date limite d'inscription
Automne	Lundi 23 octobre au vendredi 3 novembre 2023	Ven. 29 septembre 2023	Mer. 18 octobre 2023
Noël	Mardi 26 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024 <b>Organisation cantonale à définir</b>	Ven. 1er décembre 2023	Mer. 20 décembre 2023
Hiver	Lundi 19 février au vendredi 1er mars 2024	Ven. 26 janvier 2024	Mer. 14 février 2024
Printemps	Lundi 15 au vendredi 26 avril 2024	Ven. 22 mars 2024	Mer. 10 avril 2024

## Les tarifs des vacances (au 1er juillet 2023)

RESIDENTS ROMAGNATOIS								
Quotients familiaux <i>en euros</i>	0 à 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 950	951 à 1 400	1 401 à 2 000	>2 000
<b>Cotisation annuelle</b>	4,78	7,95	8,75	10,34	11,14	12,22	16,31	17,85
<b>Journée complète</b>	5,41	9,02	9,92	11,73	12,63	13,86	18,48	19,95
<b>Forfait 5 jours</b>	25,45	42,45	46,70	55,15	59,40	65,20	86,95	89,25
<b>Forfait 5 demi-journées (- 6 ans)</b>	9,90	16,45	18,10	21,35	23,00	25,25	33,70	36,75
RESIDENTS NON - ROMAGNATOIS								
Quotients familiaux <i>en euros</i>	0 à 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 950	951 à 1 400	1 401 à 2 000	>2 000
<b>Cotisation annuelle</b>	7,16	11,93	13,13	15,52	16,71	18,34	24,45	26,78
<b>Journée complète</b>	8,12	13,53	14,88	17,59	18,93	20,78	27,71	29,93
<b>Forfait 5 jours</b>	38,20	63,65	70,00	82,75	89,10	97,80	130,40	133,90
<b>Forfait 5 demi-journées (- 6 ans)</b>	14,80	24,65	27,10	32,10	34,55	37,90	50,55	55,15